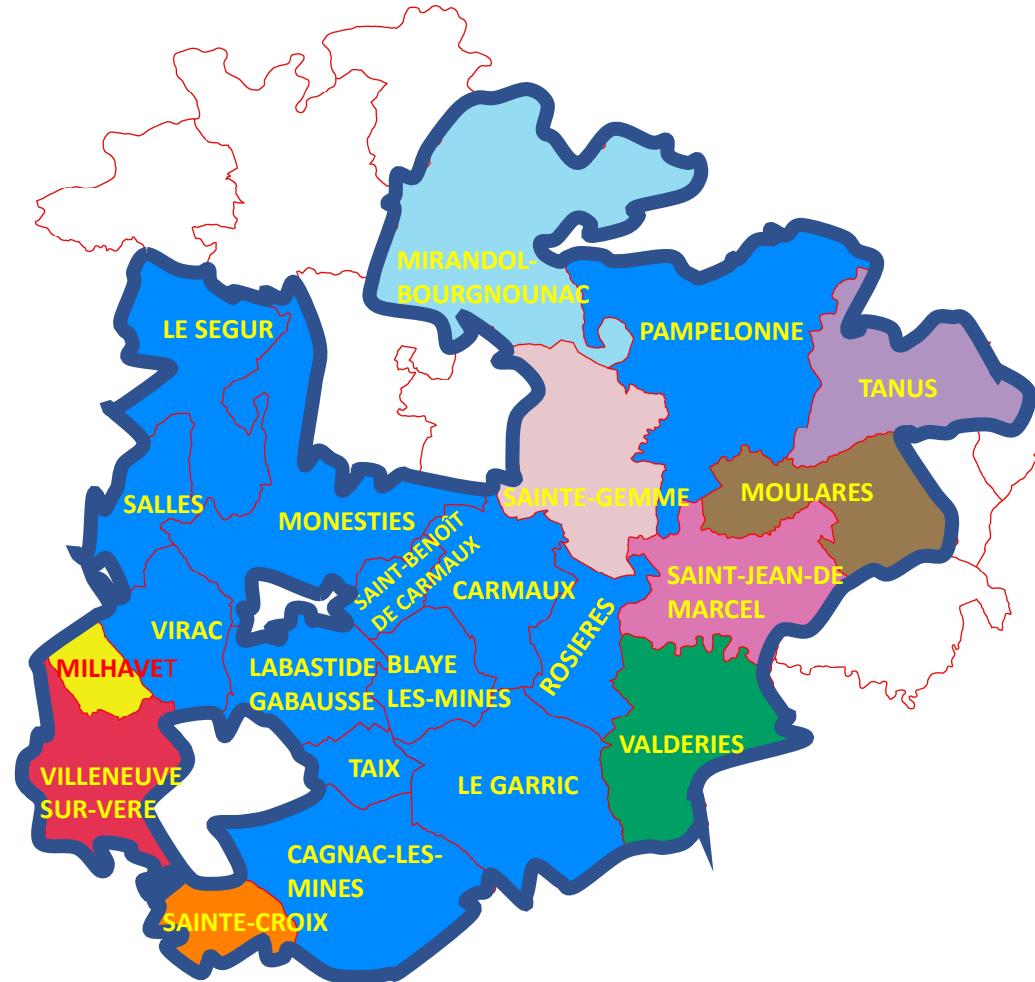


Régie d'Assainissement

Carmausin-Ségala



SOMMAIRE

<u>Activités de la Régie d'Assainissement</u>	<u>P3</u>
<u>Cartographie</u>	<u>P4</u>
<u>La Régie d'Assainissement en chiffres (1)</u>	<u>P5</u>
<u>Le contexte national</u>	<u>P6-P10</u>
<u>Le onzième programme de l'Agence de l'Eau 2019-2024</u>	<u>P11-P12</u>
<u>Le contexte Départemental</u>	<u>P13</u>
<u>Le contexte de la Régie d'Assainissement</u>	<u>P14</u>
<u>Gouvernance de la Régie d'Assainissement</u>	<u>P15</u>
<u>Organigramme</u>	<u>P16</u>
<u>Organisation mise en œuvre – moyens personnels</u>	<u>P17</u>
<u>Tableau des effectifs</u>	<u>P18</u>
<u>Répartition du personnel</u>	<u>P19</u>
<u>Tarifification</u>	<u>P20</u>
<u>Tarifications 2020</u>	<u>P21-P22</u>
<u>Installations techniques</u>	<u>P23-P24</u>
<u>Répartition des longueurs de canalisations par commune</u>	<u>P25</u>
<u>Photographies des stations d'épuration</u>	<u>P26</u>
<u>Caractéristiques des modes de gestions des stations</u>	<u>P27</u>
<u>Evolution du nombre de diagnostics de ventes effectués</u>	<u>P28</u>
<u>La Régie d'Assainissement en chiffres (2)</u>	<u>P29</u>
<u>Transfert de compétences 2019 - Etat des conventions</u>	<u>P30</u>
<u>Répartitions des recettes et dépenses d'exploitation 2020</u>	<u>P31-P32</u>
<u>Moyens matériels</u>	<u>P33</u>
<u>Principales action menées</u>	<u>P34</u>
<u>Principales opérations d'investissement</u>	<u>P35</u>

OBJET ET ACTIVITES DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT

La Régie a pour objet principal l'exploitation du service public d'assainissement sur le territoire regroupant les communes de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN- SÉGALA qui bénéficient de ses services.

A ce titre, la Régie a notamment la charge :

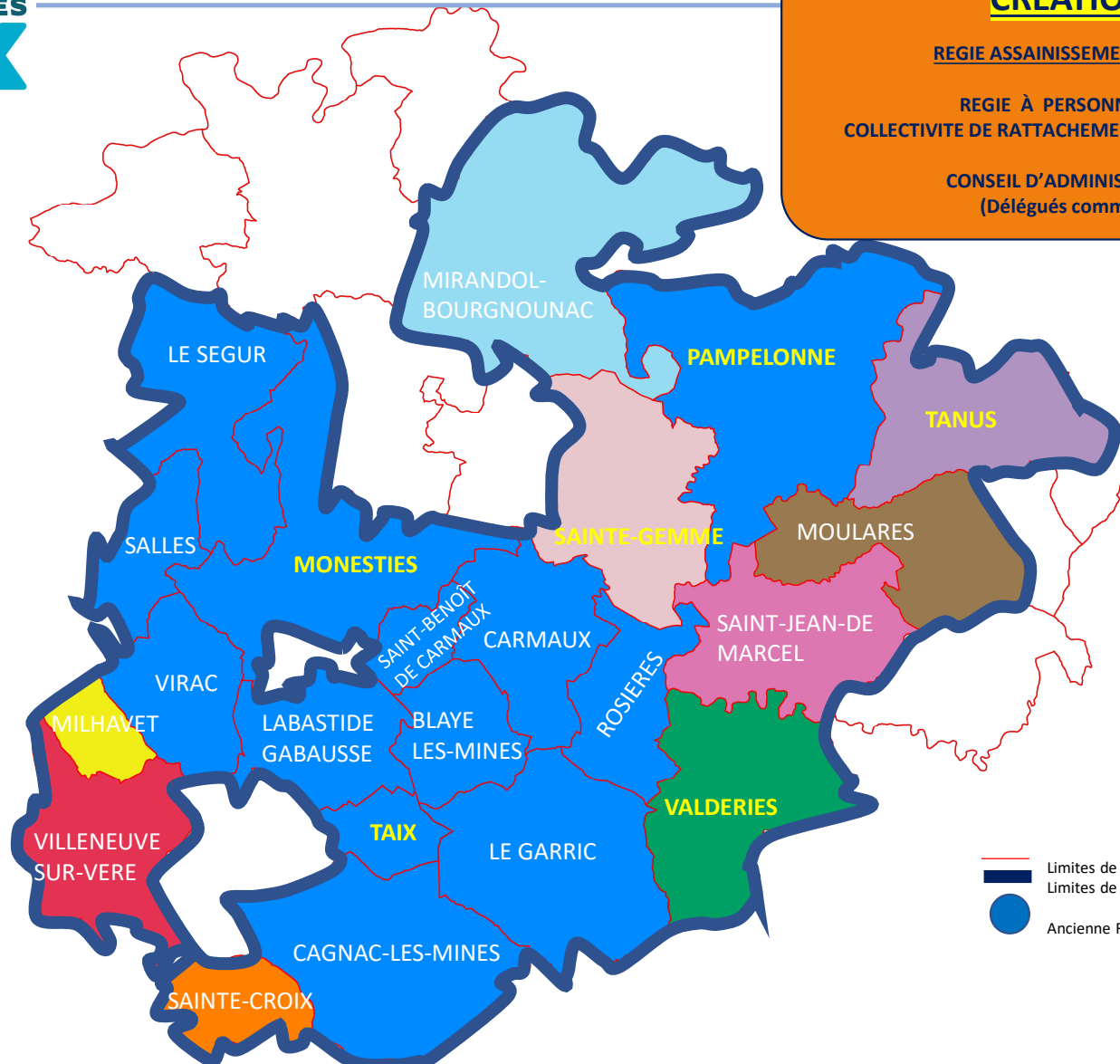
- de la collecte des eaux usées au moyen des boîtes de branchements et d'un réseau de canalisations,
- du contrôle des raccordements au réseau public de collecte,
- du transport des eaux usées,
- de l'épuration des eaux usées, de l'élimination des boues produites,
- de l'information et de la communication du service public auprès des abonnés,
- de la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service,
- de la facturation et du recouvrement du prix de l'assainissement collectif auprès des abonnés,
- de la conception, du financement, et de la réalisation des travaux sur les installations (réseaux et ouvrages).

CREATION AU 1^{er} JANVIER 2019

REGIE ASSAINISSEMENT DU PÔLE DES EAUX DU CARMAUSIN-SEGALA

REGIE À PERSONNALITE MORALE ET AUTONOMIE FINANCIERE
COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT : COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN SEGALA

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Un Président et 24 Délégués – (25)
(Délégués communaux + >50% Délégués communautaires)



- Limites de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala
- Limites de la nouvelle Régie d'assainissement du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala
- Ancienne Régie d'Assainissement du Pôle des Eaux du Carmausin

2020 EN CHIFFRES

**19 STATIONS
D'EPURATION**

**194 KM
DE
RESEAUX**

**RECETTES
1 823 410 €**

**11 380
ABONNES**

**12
PERSONNELS
(5 TC)**

**36 POSTES
DE
RELEVAGE**

**423
TONNES DE
MATIERES SECHES
DE BOUES**

**VOLUME
FACTURE
927 500 m³**

**203 644 €
INVESTISSEMENT**

LE CONTEXTE NATIONAL

Le changement climatique renforce en effet les tensions sur les ressources en eau et affectera à terme l'ensemble des écosystèmes, des territoires et des acteurs. Avec l'augmentation des températures, la baisse des précipitations en été et la diminution de l'enneigement, les débits moyens des cours d'eau pourraient être réduits de 10% à 40% d'ici un demi-siècle selon les simulations et plus encore en période de basses eaux.

Avec une disponibilité de la ressource réduite, la satisfaction des usages de l'eau pourrait être compromise, avec des conséquences majeures pour les activités qui en dépendent dont principalement l'alimentation en eau potable.

De tels bouleversements demandent dès aujourd'hui, de renouveler la vision de la gestion territoriale de l'EAU. Celle-ci doit être placée au cœur de l'ensemble des politiques publiques, des stratégies des acteurs économiques et des comportements des citoyens.

Pour répondre aux 3 objectifs cités précédemment il est souhaitable de :

- Donner davantage de moyens aux collectivités locales,
- Développer des outils de gestion d'eau sur l'ensemble du territoire,
- Favoriser les changements de comportement par une communication adaptée.

LE CONTEXTE NATIONAL

La première séquence des Assises de l'eau consacrée aux services d'eau et d'assainissement a permis d'engager une large concertation à travers une consultation en ligne mais aussi des échanges sur le terrain au sein de comités de bassin. Conclue en août 2018, cette démarche a dégagé plusieurs besoins pour permettre aux Elus d'améliorer l'exercice de cette compétence. Les 17 mesures présentées ont permis de mobiliser les acteurs publics et privés afin de relancer l'investissement dans les territoires dans le but de réduire les fuites d'eau et d'améliorer la gestion des réseaux.

Une seconde phase entre novembre 2018 et juin 2019 a permis d'engager une concertation large et inédite avec l'ensemble des acteurs de l'eau:

- Collectivités territoriales,
- Entreprises,
- Organisations professionnelles, agricoles,
- Associations de protection de la nature,
- Associations de consommateurs,
- Instituts de recherches.

Cette seconde séquence a été riche d'échanges et de débats. Les actions annoncées doivent permettre de répondre à trois objectifs essentiels en s'appuyant sur des leviers opérationnels :

- **PROTEGER LES CAPTAGES D'EAU POTABLE POUR GARANTIR UNE EAU DE QUALITE A LA SOURCE**
- **ECONOMISER L'EAU POUR PRESERVER CETTE RESSOURCE VITALE**
- **PRESERVER LES RIVIERES ET LES MILIEUX HUMIDES**

L'objectif de ces mesures est de renforcer les efforts déjà engagés face au dérèglement climatique.

LE CONTEXTE NATIONAL

RAPPEL DES OBJECTIFS DES ASSISES DE L'EAU DE LA PREMIERE SEQUENCE (NOVEMBRE 2017 – AOUT 2018)

1 – LUTTER CONTRE LES FUITES D'EAU

- Mesure 1 : Augmentation de 50 % des aides de l'agence de l'eau pour les territoires ruraux,
- Mesure 2 : Amélioration des conditions d'emprunt des collectivités,
- Mesure 3 : Engagement des fonds européens pour l'eau,
- Mesure 4 : 1,5 milliard de subventions sur la période 2019-2024 pour mettre en place des programmes de progrès,
- Mesure 5 : Accompagnements des agences de l'eau pour des travaux d'eau potable, d'assainissement et la gestion des eaux pluviales,
- Mesure 6 : Aides financières sur la période 2019-2024 pour une meilleure connaissance du patrimoine eau et assainissement,
- Mesure 7 : moderniser le dispositif des redevances,
- Mesure 8 : Mobilisation du programme d'avenir pour soutenir le développement des technologies innovantes,
- Mesure 9 : Proposition de révision de la charte d'Eau et Assainissement DOM,

2 – AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE

- Mesure 10 : Publication des résultats des services d'eau et d'assainissement sera obligatoire sur la base de données nationales,
- Mesure 11 : Les 22 168 communes et services intercommunaux devront obligatoirement élaborer un schéma directeur eau potable et assainissement,
- Mesure 12 : Amélioration du fonctionnement de la Police des Réseaux,
- Mesure 13 : Création d'ici fin 2019 d'un centre national de ressources piloté par l'Agence française pour la diversité,
- Mesure 14 : Mise en place d'une assistance opérationnelle aux collectivités,
- Mesure 15 : Développement d'une politique d'innovation,

3 – RENFORCER LA CONFIANCE ET LA SOLIDARITE

- Mesure 16 : D'ici la fin de l'année, le comité stratégique de la filière eau fera des propositions pour mieux gérer le goût de l'eau potable,
- Mesure 17 : Déploiement de la tarification sociale de l'eau dans les collectivités volontaires.

LE CONTEXTE NATIONAL

PREMIER BILAN DES ASSISES LE 16 JUILLET 2020



Bilan des Assises de l'eau du Comité national de l'eau du 16 juillet

Lors du comité national de l'eau, réuni le 16 juillet 2020, la ministre la Transition écologique, Barbara Pompili a fait un point d'avancement de la mise en œuvre des mesures des assises de l'eau autour de leurs trois objectifs principaux :

1- Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Au cœur de la résilience face aux changements climatiques, les assises ont proposé diverses actions de protection des cours d'eau mais aussi des ressources nécessaires à l'alimentation en eau des populations.

Ainsi, 60 millions d'euros ont été mobilisés en 2019 pour protéger 926 captages les plus prioritaires pour l'eau potable. Les assises ont également soutenu le déploiement du dispositif de paiement pour service environnemental à titre expérimental. Dotée de 150 Millions d'euros, ce dispositif sera notamment mobilisé sur 53 captages et 9 territoires de zones humides. Si cette expérimentation est positive, ce dispositif sera étendu dans le cadre de la réforme de la PAC. Par ailleurs, le parlement a confirmé fin 2019 le rôle des collectivités pour la protection des captages permettant ainsi le développement et le maintien de projets locaux agro-environnementaux, en les dotant d'un nouvel outil, à savoir, le droit de préempter les terrains.

En outre afin d'accélérer la reconquête des cours d'eau, les porteurs de projets verront dès le 1er septembre leur procédure administrative simplifiée. Par ailleurs, pour mieux quantifier ces progrès, l'office français de la biodiversité a construit un indicateur de la reconquête des cours d'eau répondant à l'objectif de 25 000 km de cours d'eau à restaurer d'ici 2025.

2- Economiser et partager

Afin de garantir les besoins futurs, un objectif de réduction des prélèvements en eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans a été fixé en septembre 2019. Pour cela, de nombreuses actions ont été enclenchées tels que la mobilisation de 47 millions d'euros de subvention des agences de l'eau pour réaliser le diagnostic patrimonial de plus de 600 collectivités dont le rendement du réseau est anormalement bas. Pour sensibiliser les consommateurs et faciliter l'instauration de la tarification incitative de l'eau rendue possible fin 2019 par le parlement, un club de bonnes pratiques a été récemment lancé avec les collectivités.

Enfin, plus d'une centaine de projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'émergence ou de mise en œuvre, afin d'accélérer le retour à l'équilibre entre ressource disponibles et usages locaux ou d'améliorer le partage de l'eau entre usagers sur les territoires en tensions.

3- Améliorer la qualité des services aux usagers

Pour améliorer la qualité de services aux usagers, une série d'actions ont été conduites. En plus d'un programme de lutte contre les fuites d'eau et d'investissement dans les usines de

traitement doté de 2 milliards d'euros et ayant déjà permis d'accompagner 1500 services publics, le principe d'une tarification sociale de l'eau pour toutes les collectivités volontaires a été ouvert par la loi du 27 décembre 2019, dite « engagement et proximité ». Les collectivités peuvent ainsi dès à présent mettre en place le dispositif le plus adapté à leur territoire selon les enjeux sociaux poursuivis.

Enfin, le soutien financier permis par l'aquapret de la caisse des dépôts et consignation qui a permis une contribution de plus de 500 millions d'euros en faveur des projets a été présenté et des exemples concrets soutenus par les agences de l'eau ont été évoqués (désimperméabilisation, projet de modernisation d'une usine d'eau potable, restauration des milieux, économie d'eau et réutilisation).

Si la mise en œuvre de ces démarches permet de mieux protéger, économiser et partager la ressource en eau, il s'agit également d'atténuer au maximum les impacts de la sécheresse.

Lors du comité, la ministre a aussi souhaité faire un point sur la situation des ressources en eaux en ce début de période estivale.

Pour lutter contre les effets de la sécheresse, lorsqu'une pénurie d'eau est prévisible sur une zone géographique déterminée, des restrictions d'eau graduelles et temporaires sont déclenchées par les préfets pour préserver les utilisations prioritaires.

Cette réunion a permis de faire un point de situation sur la sécheresse en France. La ministre a rappelé la nécessité de rester attentif dans tous les territoires afin d'éviter des pénuries d'eau d'ici la fin de l'été, comme la France en a connu l'été dernier. Elle invite nos concitoyens à respecter les mesures qui seront prises et à veiller à un usage économe de l'eau.

La situation peut être suivie en temps réel sur le site gouvernemental : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

LE CONTEXTE NATIONAL

OBJECTIFS DES ASSISES DE L'EAU DE LA SECONDE SEQUENCE (NOVEMBRE 2018 – JUIN 2019)

OBJECTIF 1 – PROTEGER LES CAPTAGES POUR GARANTIR UNE EAU DE QUALITE A LA SOURCE:

On estime entre 500 millions et 1 milliard d'euros le coût du traitement d'eau potable dû aux pollutions par les nitrates et les pesticides par an.

OBJECTIF 2 – ECONOMISER ET MIEUX PROTEGER L'EAU:

Les ressources en eau sont impactées par le réchauffement climatique. Il est impératif de l'économiser et de changer les pratiques. L'objectif est de faire émerger de nouveaux modèles de gestion de l'eau pour que chacun puisse continuer à avoir accès à cette ressource vitale. Répondre à ce défi demande d'avoir comme objectif une sobriété d'usage de cette ressource et d'assurer un partage de l'eau équitable et durable servant en priorité les exigences de la santé. La priorité doit être donnée aux économies d'eau, à la mise en place d'une gestion collective ainsi qu'à des règles de partage.

LEVIER 1 – DONNER AUX COLLECTIVITES LOCALES LES MOYENS POUR AGIR

Afin de mener des actions en faveur de la protection des captages, des économies d'eau, d'un meilleur partage de la ressource et de la préservation des rivières et des milieux aquatiques, les collectivités locales et les autres porteurs de projets sur les territoires devront bénéficier du soutien financier des agences de l'eau, des fonds européens et de conditions d'emprunt avantageuses.

LEVIER 2 – DEVELOPPER SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DES OUTILS

La conciliation des différents usages de l'eau reste un enjeu majeur sur les territoires. L'Etat accompagnera les collectivités par le développement et la mise en œuvre d'outils adaptés.

LEVIER 3 – FAVORISER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

RAPPELS : LE ONZIEME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2019-2024

Trois grandes priorités pour le bassin ADOUR-GARONNE

- ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- LA RECONQUÊTE DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES , RESSOURCE STRATEGIQUE POUR L'EAU POTABLE
- LA SOLIDARITE REAFFIRMEE ENVERS LES TERRITOIRES RURAUX POUR LA MISE A NIVEAU DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Un Programme d'actions ambitieux adapté aux priorités du bassin

- 1 – Un Plan d'adaptation au changement climatique :
 - OBJECTIFS : Moins polluer - Moins consommer,
- 2 – Reconquête du bon état des eaux :
 - OBJECTIFS : 800 masses d'eau prioritaires d'ici 2021 - Connaissance des causes de dégradations
- 3 – Solidarité sur l'Eau :
 - OBJECTIFS : Priorisation des aides - Maîtrises des coûts – Renforcement des mécanismes de solidarité y compris via le **PRIX DE L'EAU MAXIMUM**

Un Programme d'actions ciblé pour

- 1 – Réduire les pollutions domestiques et pluviales
- 2 – Réduire les pollutions liées aux activités économiques industrielles et artisanales
- 3 – Lutter contre les pollutions diffuses agricoles
- 4 – Préserver les ressources et l'alimentation en eau potable
- 5 – Améliorer la gestion quantitative de la ressource et inciter aux économies d'eau
- 6 – Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et de la biodiversité

Des actions d'accompagnement au service du programme

- 1 – Planification et gestion intégrée de l'Eau
- 2 – Connaissance environnementale pour évaluer et orienter la politique de l'Eau
- 3 – Innovation des solutions pour un développement durable
- 4 – Communication, sensibilisation à la cause de l'Eau
- 5 – Coopération et solidarité internationales

LE ONZIEME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU

STRATEGIE DE L'AGENCE DANS LE DOMAINE DE LA REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET PLUVIALES

2019-2024

La réduction des pressions domestiques fortes et significatives est l'enjeu principal du 11^{ème} programme pour permettre la reconquête de l'état des eaux.

Pour atteindre les objectifs de bon état de la DCE, il sera nécessaire d'intervenir sur plus de 500 masses d'eau pour lesquelles la pression domestique est significative en vue de résorber ces pollutions à la fin du 3^{ème} cycle DCE, soit en 2027. L'ambition du 11^{ème} programme serait de traiter à minima 300 masses d'eau d'ici 2024.

Conformément à la stratégie de priorisation des actions assainissement de l'Agence et de l'Etat, le travail de caractérisation des niveaux de pression domestique à l'échelle du bassin permet désormais de prioriser la réduction des rejets qui dégradent ou vont dégrader les masses d'eau (masses d'eau où se situent les systèmes d'assainissement ou masses d'eau aval subissant les rejets domestiques).

Ainsi, il est proposé de maintenir les aides aux travaux de :

- **construction, réhabilitation, amélioration, aménagement et/ou extension de station,**
- **création de réseau de transfert, permettant de transférer une pollution collectée vers un ouvrage de traitement,**
- **réseau structurant, permettant de supprimer les rejets directs d'eaux usées déjà collectées,**
- **réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées dont la mise en séparatif des réseaux eaux pluviales / eaux usées et les opérations de réhabilitation des branchements associés,**
- **création de bassin de stockage / restitution des eaux usées.**

L'Agence de l'Eau et la Caisse des Dépôts et Consignations mettent en commun leurs moyens au service des collectivités en proposant une offre de financement des projets, concertée et articulée entre les deux structures sur la période 2019-2024.



LE CONTEXTE DEPARTEMENTAL

Le Département du Tarn, agit pour déterminer les zones à desservir, en milieu rural et sur les secteurs isolés, augmenter les performances des systèmes d'assainissement (efficience des réseaux de collecte, fonctionnement des stations d'épuration, gestion des boues), diminuer l'impact sur les masses d'eau concernées, contribuer à l'objectif de bon état écologique du SDAGE, anticiper les travaux à engager en priorité, et les besoins de financements nécessaires pour parvenir à une situation satisfaisante.

Dépollution et assainissement collectif :

Dans le cadre d'objectifs de santé publique et d'environnement, il **est important de traiter les eaux usées. C'est un rôle d'abord dévolu par la loi aux communes mais le Département apporte son concours technique et financier.** Il contribue au développement de la collecte et du traitement des eaux usées dans le respect des objectifs fixés par la loi sur l'Eau et les recommandations du SDAGE. Le Département participe notamment aux **financements relatifs à la création, l'extension de stations d'épuration et de réseaux d'assainissement.**

Les actions de financements du département complètent généralement, en fonction des critères retenus, celles proposées par l'Agence de l'Eau.

LE CONTEXTE DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DU POLE DES EAUX DU CARMAUSIN-SEGALA

Depuis le 1^{er} janvier 2019, **La Régie d'Assainissement du Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala** est née de la fusion de la Régie d'assainissement du Pôle des Eaux du Carmausin et de 9 services communaux.

L'année 2020 a permis d'amorcer l'harmonisation du fonctionnement des services sur l'ensemble du territoire après la période transitoire de 2019. La crise sanitaire (covid-19) a nécessité d'adapter le fonctionnement du service durant les phases de confinement et de couvre-feu. **Des Plans de Continuité d'Exploitation** de l'activité ont été dressés au fil de l'évolution de la pandémie. Les organisations mises en place ont permis tout au long de l'année d'assurer les missions dévolues au service et de continuer les actions engagées. Un retard a été pris sur l'avancement des dossiers nécessitant des études particulières compte tenu de la difficulté liée aux périodes de confinement.

Suite aux élections municipales et l'installation des délégués du conseil communautaire de la Communauté de Communes Carmausin Ségala, un nouveau conseil d'administration a été installé le **27 juillet 2020**.

Outre les interventions d'exploitations normales axées sur une nouvelle organisation dédiée à l'exploitation prioritaire des stations d'épuration et des postes de relevage, le lancement de la révision du Schéma Directeur de l'Assainissement constitue une opération impérative qui devra être conduite sur 3 ans.

La mise en conformité de la station de Cagnac-les-Mines devra continuer et une étude ponctuelle sera lancée pour la mise en conformité du traitement épuratoire sur la commune de Le Garric.

Le système de collecte et de traitement de Valarens a été confirmé en 2020 par l'AFNOR ISO 14001.



Par ailleurs, la Régie d'assainissement doit achever l'absorption des effets budgétaires produit par ces fusions.

LE CONTEXTE DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DU POLE DES EAUX DU CARMAUSIN-SEGALA

GOVERNANCE DEPUIS LE 27 JUILLET 2020

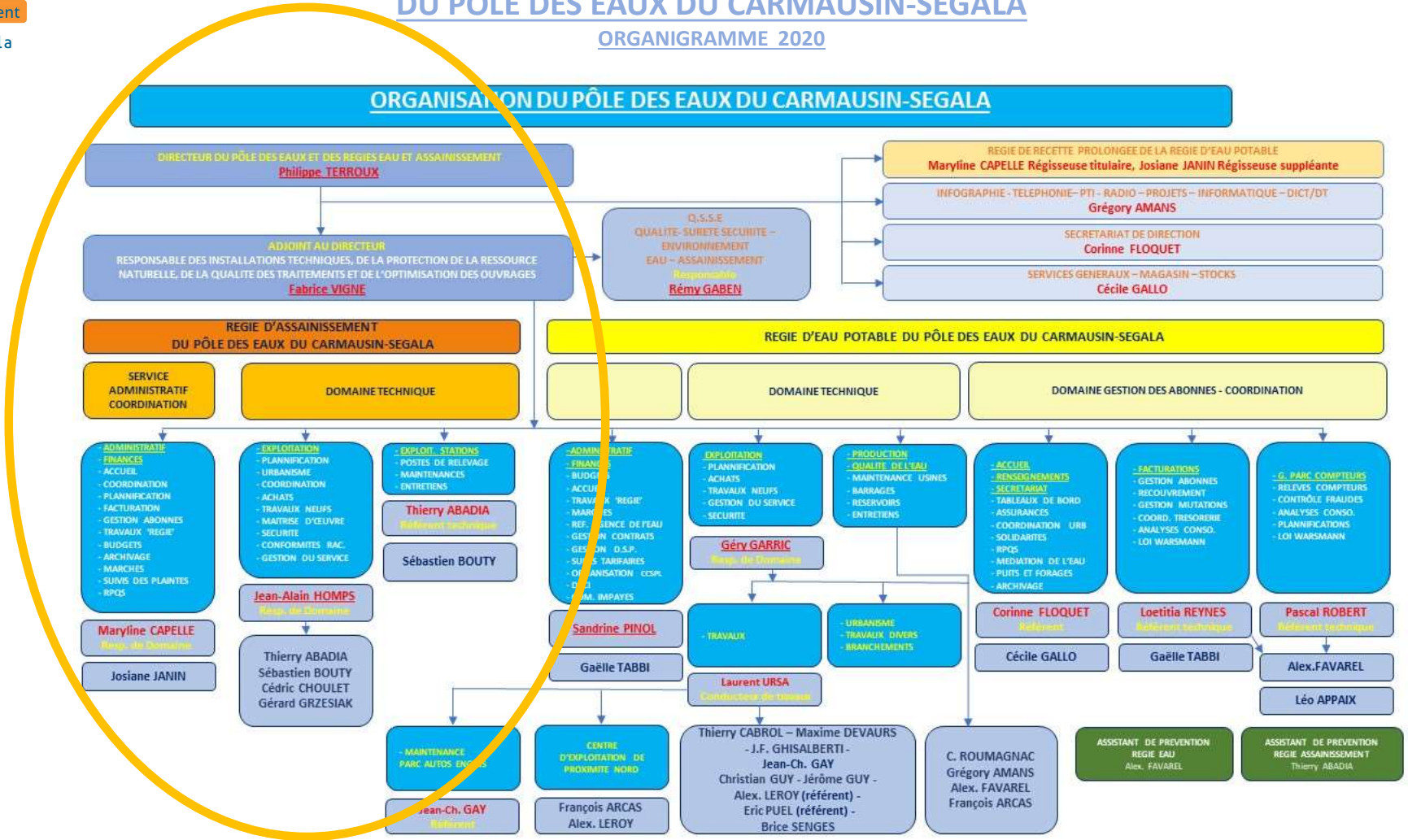
Délégué de **BLAYE LES MINES** : Jean-Louis AZEMAR
Délégué de **CAGNAC LES MINES** : Jean-Louis BARRAU
Délégué de **CARMAUX** : Audrey MARTIN
Délégué de **CARMAUX** : Rachid TOUZANI
Délégué de **CARMAUX** : Lillian LAFON
Délégué de **LABASTIDE GABAUSSE** : Roland MERCIER
Délégué de **LE GARRIC** : Gilles GINESTET
Délégué de **LE SEGUR** : Christian HAMON
Délégué de **MILHAVET** : Thierry CALMELS
Délégué de **MIRANDOL** : Stéphane AYMARD
Délégué de **MOULARES** : Christian PUECH
Délégué de **PAMPELONNE** : David SZATNY
Délégué de **ROSIERES** : Sylvie CORTEZON
Délégué de **SAINT-BENOIT DE CARMAUX** : Philippe VERGNES
Délégué de **SAINT-JEAN-DE-MARCEL** : Robert DIEUZE
Délégué de **SAINTE-CROIX** : Alexandre BERTRAND
Délégué de **SAINTE GEMME** : Jean-Claude CLERGUE
Délégué de **SALLES** : Anthony COLON
Délégué de **TANUS** : Sylvain LAURENS
Délégué de **VALDERIES** : Vincent RECOULES
Délégué de **VILLENEUVE SUR VERE** : Alain TROUCHE
Délégué de **VIRAC** : Jacques AYMARD

Président : Monsieur Denis MARTY, délégué de **MONESTIES**
1^{er} Vice-Président : Monsieur Jérôme SOULIE, délégué de **CARMAUX**
2^{ème} Vice-Président : Monsieur Thierry FOULCHE, délégué de **TAIX**

Délégués communautaires

LE CONTEXTE DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DU POLE DES EAUX DU CARMAUSIN-SEGALA

ORGANIGRAMME 2020



ORGANISATION MISE EN ŒUVRE MOYENS PERSONNELS

La Régie d' Assainissement du Carmausin-Ségala regroupe 12 agents (TNC) dont **seulement** 5 à temps complet. Ces personnels depuis le 1^{er} janvier 2019 ont intégré la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et sont mis à disposition au sein de la Régie. Le regroupement avec la Régie d'Eau Potable permet de mutualiser des moyens humains. Le tableau des effectifs ci-dessous résume la situation correspondante au tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2020.

Organisation technique :

- Un responsable d'exploitation,
- Deux agents d'exploitation de terrain pour la partie Interventions sur réseaux,
- Deux agents d'exploitation de terrain pour la partie exploitation des stations et des postes de relevage.

Organisation administrative :

- Deux agents chargés de l'administratif, les finances et l'accueil,
- Ces deux agents assurent également l'organisation et le fonctionnement de la Régie de recettes prolongée.

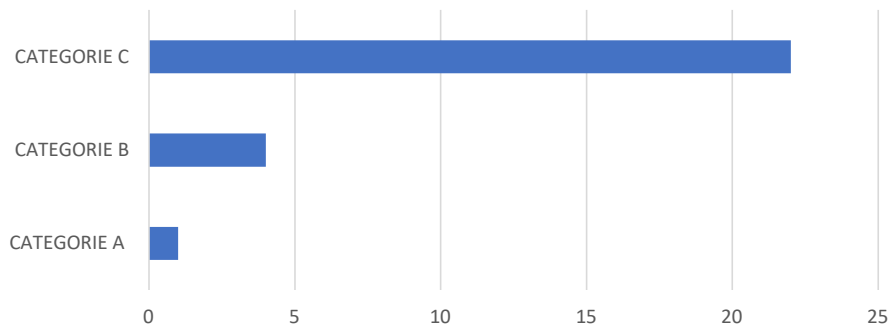
Les charges de personnels sont remboursées par la Régie à la Communauté de Communes par le biais d'une convention. Ce document prend en compte également l'ensemble des frais inhérents au fonctionnement du service.

Un plan de formation spécifique aux fonctions exercées est mis en œuvre et géré directement par la Régie :

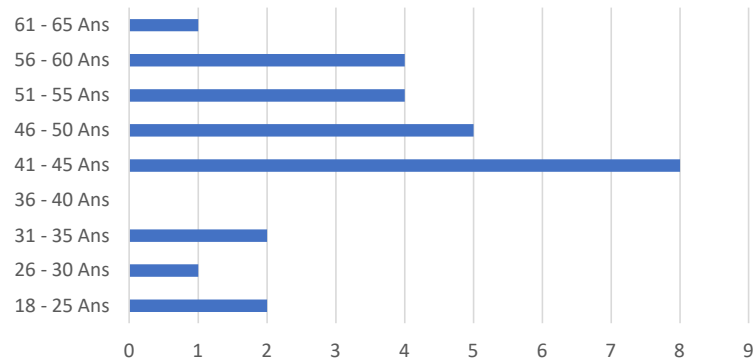
Habilitations électriques, CACES, Formation Amiante, SST, AIPR, CATEC, Travaux en hauteur, Risques biologiques,

LE PERSONNEL

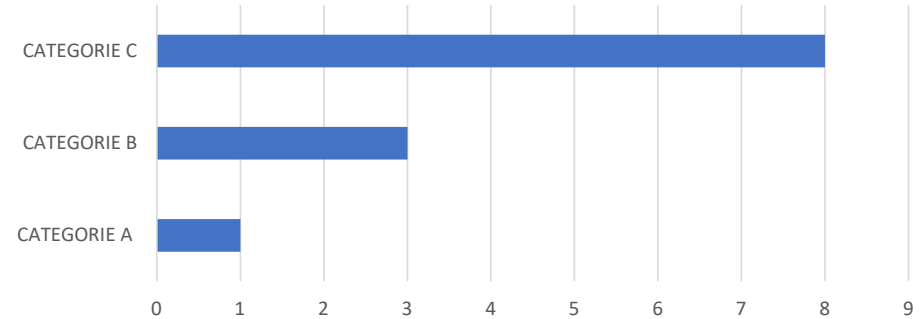
Répartition des effectifs par catégories



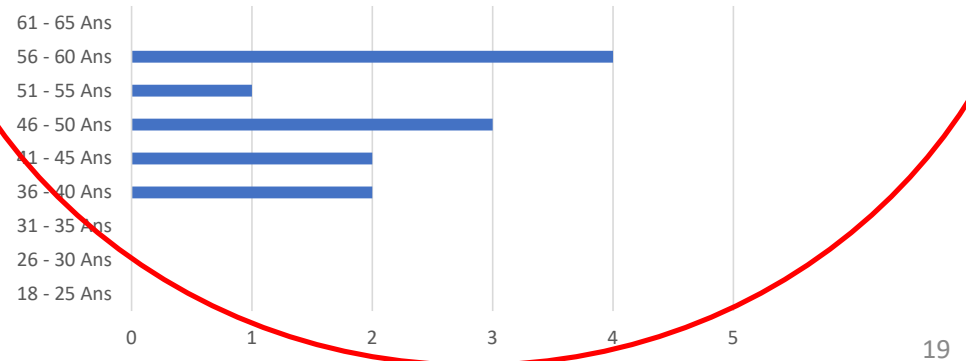
Pyramide des âges TC + TNC



Répartition des effectifs par catégories



Pyramide des âges TC + TNC



TARIFICATION

L'eau est un bien commun mais les services qui permettent de la rendre potable, de la distribuer, puis de l'épurer après utilisation ont un coût.

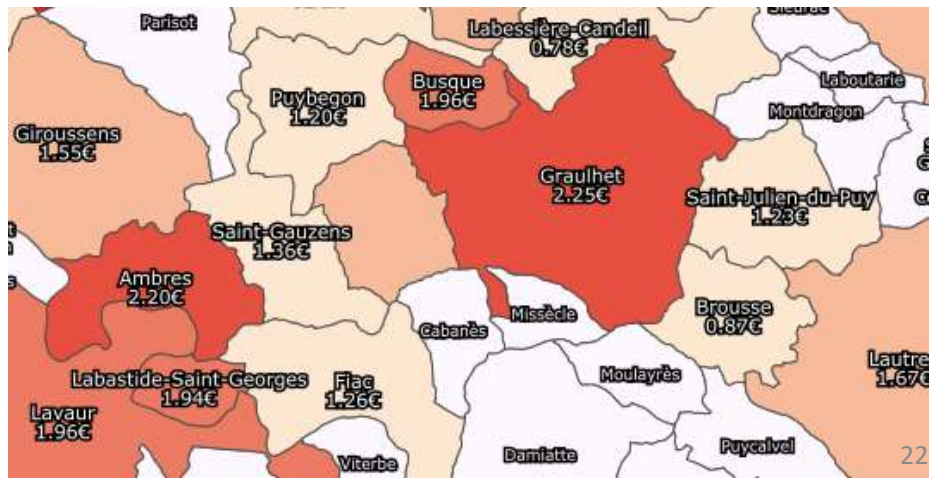
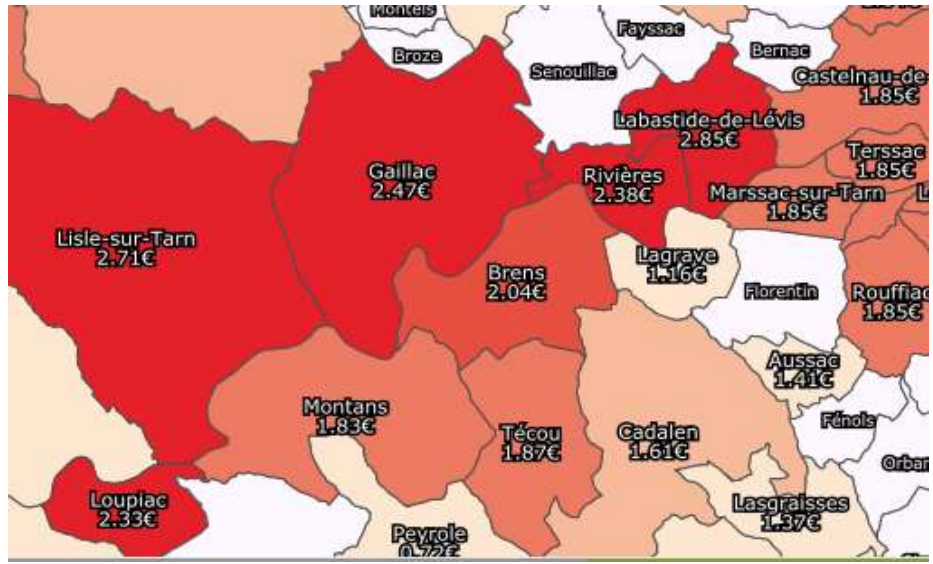
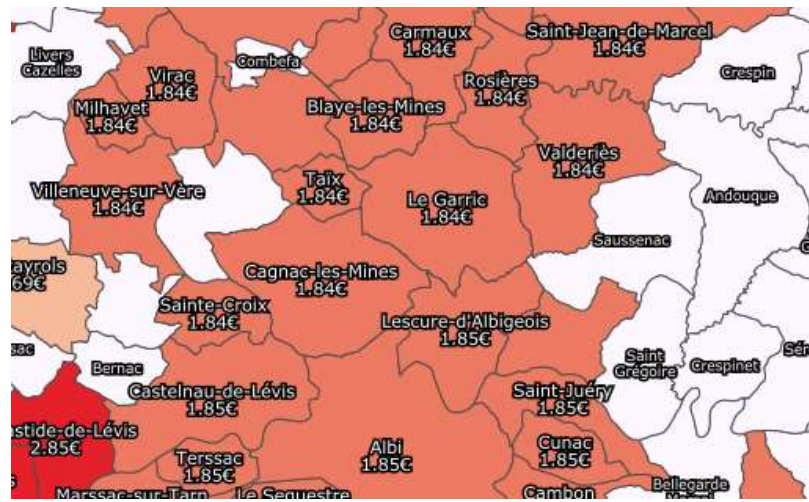
L'assainissement est facturé aux abonnés du service d'assainissement pour couvrir le coût des services. Le prix varie sur le territoire en fonction de nombreux paramètres :

- **Densité de la population**
- **Taille du bassin à desservir**
- **Sensibilité du milieu récepteur**
- **Obligations et nécessités de mises en conformité**

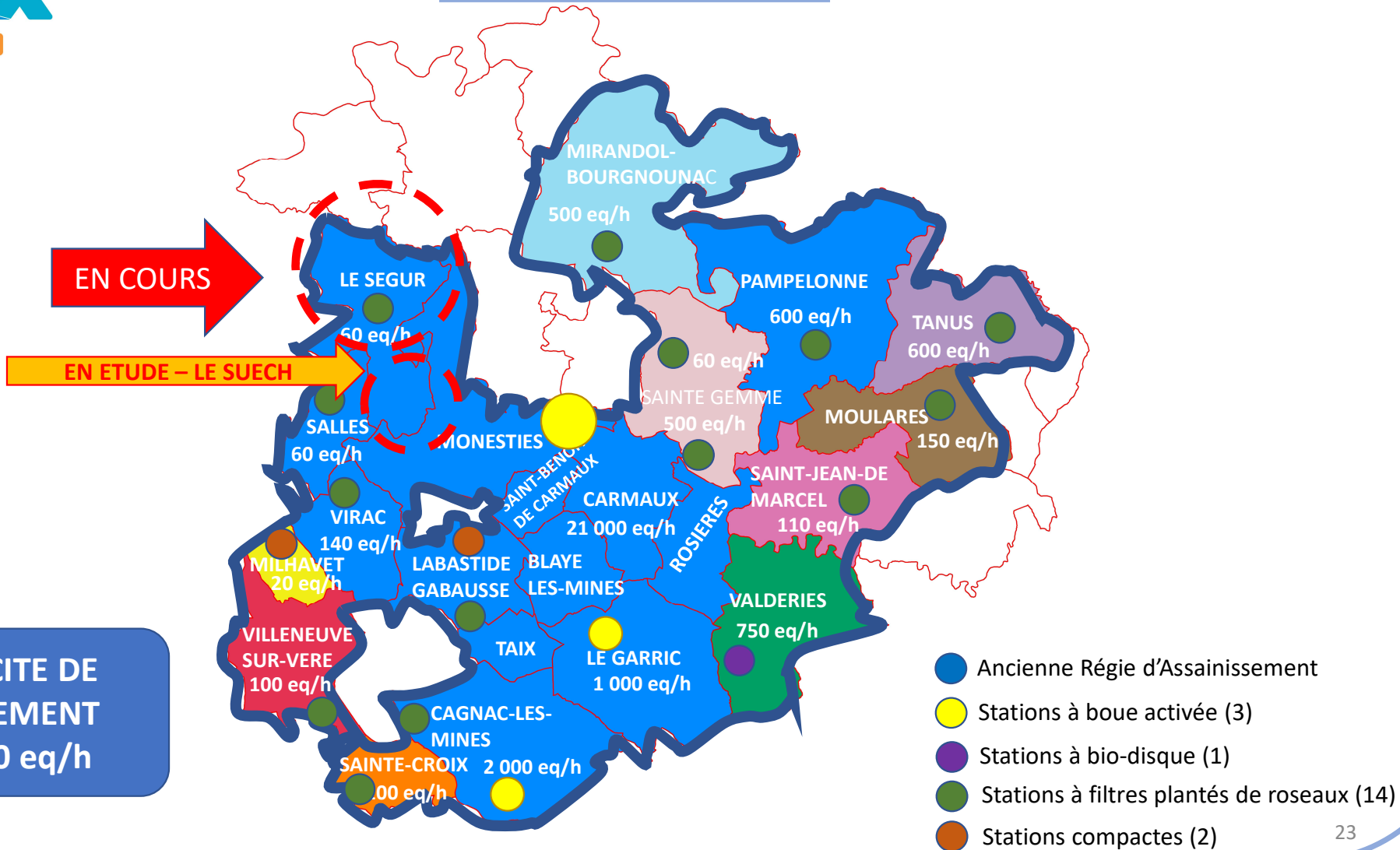
TARIFICATIONS

	HT
Redevance d'assainissement	
- Fixe (annuellement)	38 €
- Par m ³ consommé	1.11€
- Par m ³ consommé (abonnés de Valdériès)	0.97€
Redevance d'assainissement (abonnés de Mirandol-Bourgnounac et Milhavet)	
- Fixe (annuellement)	19 €
- Par m ³ consommé	1.03€
Droit de branchement	
- Participation pour l'assainissement collectif – PAC – Construction neuve	1 200 € TTC
- Lotissement communal STE CROIX	4 500 € TTC
- Participation pour l'assainissement collectif – PAC – Construction existante	500 € TTC
- Participation pour l'assainissement collectif – PAC – Extension d'un bâtiment existant ≤ 2 fois surface initiale	500 € TTC
- 2 ^{ème} branchement de maison existante (PAC et travaux compris)	500 € TTC
- Travaux lors de la création de réseau	300 € HT
- Participation aux travaux de branchements	Sur devis çf bd prix
Frais de branchement de lotissement	
- de 1 à 9 lots	3 000 € HT
- de 10 à 15 lots	4 000 € HT
- de 16 à 26 lots	5 000 € HT
- > 20 lots	8 000 € HT
Test de conformité des branchements avec réalisation d'un diagnostic	80 €
Dépotage de fosse septique ou toutes eaux à la station de Valarens (à compter de septembre 2006)	
- volume < 15 m ³ /jour	18 €/m ³
- volume > 15 m ³ /jour	15 €/m ³
Dépotage de fosses étanches d'épuration de Valarens	10 €/m ³
Dépotage des graisses saponifiées	50 €/m ³

TARIFICATIONS



INSTALLATIONS TECHNIQUES



INSTALLATIONS TECHNIQUES - STATIONS EXPLOITEES

- 1 - Usine de dépollution des Eaux de Valarens :21 000 eq/h – Certifié ISO 14001
- 2 - Station d'épuration de Le Garric :1 000 eq/h
- 3 - Station d'épuration de Labastide Gabausse: 100 eq/hab
- 4 - Station d'épuration de Labastide Gabausse :(2) 26 eq/hab
- 5 - Station d'épuration de Virac :140 eq/hab
- 6 - Station d'épuration de Saint-Sernin les Mailhoc : 150 eq/hab
- 7 - Station d'épuration de la Maurélié – Cagnac les Mines : 2 000 eq/hab
- 8 - Station d'épuration de Salles sur Cérou : 90 eq/hab
- 9 - Station d'épuration de Pampelonne : 600 eq/hab
- 10 - Station d'épuration de Vers (Sainte- Gemme) : 700 eq/hab

- 11 - Station d'épuration de Moulares : 150 eq/hab
- 12 - Station d'épuration de Saint-Jean-de-Marcel : 110 eq/hab
- 13 - Station d'épuration de Mirandol : 500 eq/hab
- 14 - Station d'épuration de Tanus : 300 eq/hab
- 15 - Station d'épuration de Sainte-Croix : 100 eq/hab
- 16 - Station d'épuration de Villeneuve sur Vere : 100 eq/hab
- 17 - Station d'épuration de Milhavet : 20 eq/hab
- 18 - Station d'épuration de Valdéries : 750 eq/hab
- 19 - Station d'épuration de Sainte-Gemme bourg: 60 eq/hab
- 20 - Station d'épuration de Le Ségur : 60 eq/hab

INSTALLATIONS TECHNIQUES - POSTES DE RELEVAGE (HORS STEP)

- 1 - P.R. ' La Mouline' - Carmaux
- 2 - P.R. ' La Lande' – Carmaux
- 3 - P.R. ' Gourgatieu' – Carmaux
- 4 - P.R. ' Frédéric Mistral' – Carmaux
- 5 - P.R. ' Puech de l'Eglise'- Carmaux
- 6 - P.R. ' Ambroise Paré'- Carmaux
- 7 - P.R. ' Roucassou' – Rosières
- 8 - P.R. ' La Combe' – Rosières
- 9 - P.R. ' Rue de la Paix' - Saint-Benoît de Carmaux
- 10 - P.R. ' Les Cantaires' - Le Garric
- 11 - P.R. ' La Moussoulié '- Le Garric
- 12 - P.R. ' La Barrabié' - Le Garric
- 13 - P.R. ' Les Chênes' - Le Garric
- 14 - P.R. ' Jules ferry' - Le Garric
- 15 - P.R. ' Capimondis'- Blaye les Mines
- 16 - P.R. ' Mairie'- Blaye les Mines
- 17 - P.R. ' Village'- Blaye les Mines
- 18 - P.R. ' Capalou' - Blaye les Mines
- 19 - P.R. ' Sainte-Marie' - Blaye les Mines

- 20 - P.R. ' Monestiès' - Monestiès
- 21 - P.R. ' Lempery' – Taix
- 22 - P.R. ' Vigarié' - Taix
- 23 - P.R. ' Les fontanelles' – Taix
- 24 - P.R. ' Intermarché' – Cagnac-les Mines
- 25 - P.R. ' Stade' – Cagnac-les-Mines
- 26 – P.R. ' Impasse Jean Moulin' – Cagnac-les-Mines
- 27 – P.R. ' L'endrivette' – Cagnac-les-Mines
- 28 – P.R. ' La Tour' – Cagnac-les-Mines
- 29 – P.R. ' Milhars'- Cagnac-les-Mines
- 30 – P.R. ' Salles village' - Salles
- 31 – P.R. ' Combefournière' – Pampelonne
- 32 – P.R. ' Le Pesquié' – Pampelonne
- 33 – P.R. ' La mélonié' – Sainte-Gemme
- 34 – P.R. ' Sainte-Croix' – Sainte-Croix
- 35 – P.R. ' Village' – Valdéries
- 36 – P.R. ' Mairie' - TAIX

REPARTITION DES LONGUEURS DE CANALISATIONS PAR COMMUNE

COMMUNES	LINEAIRES CANALISATIONS EN KM	REPRESENTATIONS EN %
BLAYE LES MINES	33,90	17,46
CAGNAC LES MINES	14,50	7,47
CARMAUX	57,50	29,61
LABASTIDE GABAUSSE	1,20	0,62
LE GARRIC	10,20	5,25
LE SEGUR	0,50	0,26
MILHAVET	0,20	0,10
MIRANDOL BOURGNOUNAC	5,80	2,99
MONESTIES	4,00	2,06
MOULARES	2,80	1,44
PAMPELONNE	7,50	3,86
ROSIERES	6,50	3,35
SAINT-BENOIT DE CARMAUX	22,50	11,59
SAINTE CROIX	1,10	0,57
SAINTE GEMME	4,80	2,47
SAINT JEAN DE MARCEL	1,50	0,77
SALLES	1,40	0,72
TAIX	4,40	2,27
TANUS	4,80	2,47
VALDERIES	5,40	2,78
VILLENEUVE SUR VERE	1,10	0,57
VIRAC	2,60	1,34
TOTAL	194,20	

Réseau gravitaire +
Refoulements

CARACTERISTIQUES DES MODES DE GESTIONS DES STATIONS

STATIONS	Présence d'électricité	Capacités	Coût électricité	Nombre de filtres	Exploitation	Entretien des espaces verts	Coût espace vert	Plan d'épandage	type de suivi
VALARENS	oui	21 000	53 441		Régie	Entreprise	2 500	Plan d'épandage	Contrôle, suivi 3h/jour- astreinte 24h/24
LE GARRIC	oui	1 000	4 570		Régie	Entreprise	950	Evacuation en centre spécialisé	Contrôle, suivi 3h/jour- astreinte 24h/24
CAGNAC LES MINES	oui	2 000	5 079		Régie	Régie	/	Plan d'épandage	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
ST SERVIN	non	100	0	3	Régie	Entreprise	350	Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
LABASTIDE GABAUSSE 1	non	21	0	3	Régie	Régie	/	/	Contrôle, suivi 1 fois/trimestre
LABASTIDE GABAUSSE 2	non	100	0	0	Régie	Entreprise	630	Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
VIRAC	non	140	0	3	Régie	Entreprise	1080	Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
PAMPELONNE	oui	600	1 020	3+2	Régie	Entreprise	/	Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
SALLES	non	60	0	2	Régie	Régie		Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
VERS	non	700	201	3	Mairie	Mairie		Pas encore réalisé	2h/semaine
SAINTE-GEMME - BOURG	non	60	0	1	Mairie	Mairie		Pas encore réalisé	1h/semaine
MOULARES	non	150	0	3	Mairie	Mairie		Pas encore réalisé	2h/semaine
ST JEAN DE MARCEL	non	110	0	3	Mairie	Régie		Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
MIRANDOL	oui	500	612	3+2	Régie	Entreprise		Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
TANUS	non	300	631	3+2	Régie	Entreprise		Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
STE CROIX	non	100	0		Mairie	Mairie		Pas encore réalisé	2h/semaine
VILLENEUVE SUR VERE	non	100	0	2	Régie	Entreprise		Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
MIHAVET	non	20	0	filtres	Régie	Entreprise		Pas encore réalisé	Contrôle, suivi 2 fois/semaine
VALDERIES	oui	750	2428	filtre à disque	Mairie	Mairie		Plan d'épandage	4h/semaine

NOMBRE DE DIAGNOSTICS REALISES DANS LE CADRE DE VENTES D'IMMEUBLES

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DIAGNOSTICS EFFECTUES	85	74	73	107	167	187	226	256	244

+ 160 contrôles effectués

LA REGIE D'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Branchements	48	58	60	18	34	62	128	50	162*	48	52

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommations en m ³	737 395	785 972	744 178	750 696	742 825	736 192	753 193	765 132	779 748	847 413	953 050	927 500*

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	8 250	8 348	8 799	8 612	8 764	8 725	8 751	8 848	9 051	10 234	11 115	11 380

ETAT DE LA DETTE

	Dettes à l'origine	Capital restant dû	Annuité	Capital	Intérêts
Montant en euros	9 933 226,41 €	5 594 377,49 €	686 671,23 €	508 312,29 €	178 358,94 €

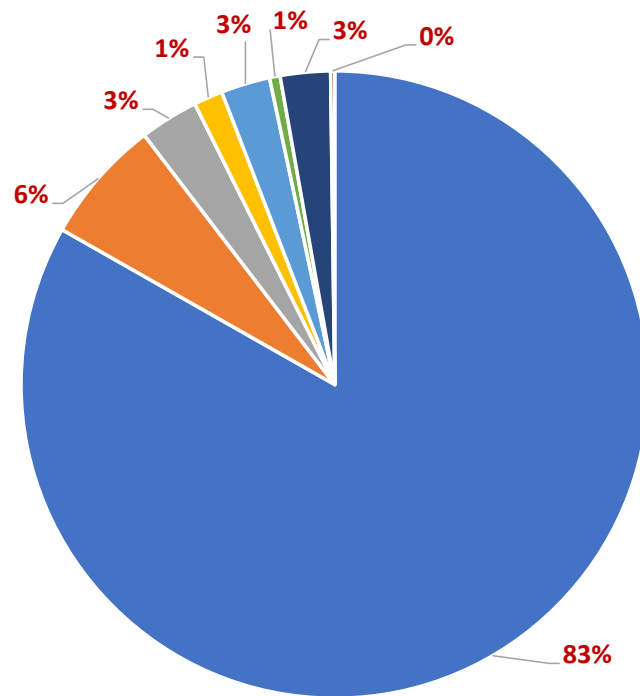
* Double facturation abonnés du SIAEP de Pampelonne

TRANSFERT DE COMPETENCES 2019 – DETTES ET CONVENTIONS

TRANSFERT DE COMPETENCES 2019 - DETTES ET CONVENTIONS

communes	capital restant dû au 31/12/18		convention passée	
		Adour Garonne		
MILHAVET			OUI	
MIRANDOL BOURGNOUNAC			En cours – pas d'actif/passif	
MOULARES	96 768,19		En cours – pas d'actif/passif	
ST JEAN DE MARCEL	71 785,36		OUI	
STE CROIX	74 842,36		NON	
STE GEMME	147 197,17	3 531,70	1 765,82	OUI
TANUS	78 267,59		OUI	
VALDERIES	99 389,71		En cours – pas d'actif/passif	
VILLENEUVE SUR VERE	74 580,23		OUI	
TOTAL	642 830,57	3 531,70	1 765,82	648 128,09

REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION 2020

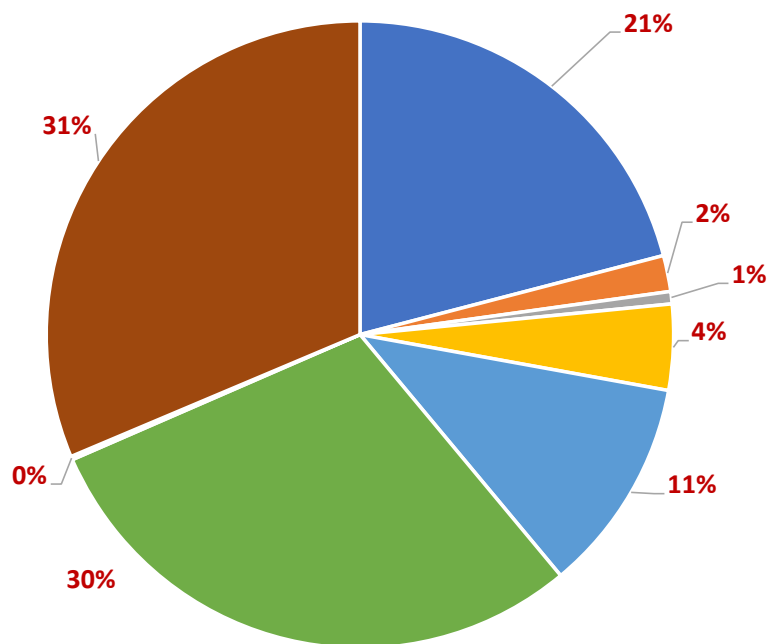


■ REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT
■ CONTRÔLES ET DEPOTAGES
■ PRIME EPURATION

■ QUOTE-PART DE SUBVENTION
■ PFAC
■ AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS

■ TRAVAUX
■ TRAVAUX EN REGIE

REPARTITION DES DEPENSES D'EXPLOITATION 2020



■ CHARGES DE PERSONNELS
■ ENERGIES
■ PRELEVEMENTS AGENCE DE L'EAU

■ PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
■ CHARGES FINANCIERES
■ CHARGES DE FONCTIONNEMENT

■ CHARGES EXCEPTIONNELLES
■ DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

ORGANISATION-MISE EN ŒUVRE MOYENS MATERIELS

- 1 hydrocureur d'intervention
- 2 camions plateau de chantier 3,5 t
- 1 fourgon d'interventions
- 2 véhicules légers
- 2 véhicules légers partagés avec la Régie d'Eau Potable

PRINCIPALES ACTIONS MENEES

**TRAITEMENT
DES EAUX USEES**

**ETUDES
D'EXTENSIONS**

**ETUDES
ACTUALISATION DES
CONNAISSANCES
REGLEMENTATION**

**EQUIPEMENTS ET
MAINTENANCE**

**TRAVAUX
TRAITEMENTS
COLLECTE
MODERNISATIONS**

EXPLOITATION

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS

Création d'un Poste de Relevage à TAIX

Accompagnements d'urbanisme

Réhabilitation du PR des Abattoirs

Assainissement Village de Le Ségur

Supervision des postes de relevage

Mise en conformité de la station de la Maurélié CAGNAC LES MINES

Création de la station de Ste Gemme

Mise en œuvre réseau de collecte TAIX

Etude pour la réalisation de 3 postes de relevage

Zonage d'Assainissement